

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE D'OTTANGE

Rue principale 57840 Tel 03 82 50 53 33 mairie.ottange@gmail.com www.ottange-nondkeil.fr

Nombre de conseillers en exercice : 23

Convocation du : 02/04/2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2021

Conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, un extrait du procès verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 12 avril 2021

Conseillers présents : 14

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois d'avril, à 10 heures 00, en application de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Ottange, à la salle Leon rue de la digue à Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICHETTI, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mme MENICHETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. KROL Jean-Marie, M. PINCK Claude, M. BRIGHI Raymond, Mme FRESCURA Marylène, M. GHIZZO Antoine, Mme RICHARD Cathy, M. PHILIPPE Lionel, Mme GEISTEL Valérie, Mme ACKLAND Karine

<u>Etaient représentés</u>: M. GAVAZZI Angel par M. MATTUCCI Gérald, M. KUBIAK Bernard par M. GHIZZO Antoine, Mme NOIRFALISE Myrèse par M. BERTONI Gilles, Mme BASILE Jessica par Mme MENICHETTI Fabienne, Mme TUDICO Caroline par Mme PADELETTI Marie-France

<u>Etaient excusés :</u> Mme PHILIPPE Sabine, M. HENOCQUE Valéry <u>Etaient absents :</u> M. BUTHMANN Roger, Mme CASTANHEIRA Patricia

Secrétaire de séance : M. MATTUCCI Gérald

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICHETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

N° 1 – 24/2021 Approbation du compte-rendu du 20 mars 2021

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 20 mars 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

Approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2021

N° 2 - 25/2021 Budget primitif 2021 de la ville

Comme Examiné en commission des finances, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts locaux, de ne pas recourir à l'emprunt et de réaliser l'ensemble des travaux suivants dans le cadre du budget 2021.

Afin de réaliser des jardins fruitiers partagés à Ottange et Nondkeil la ville provisionne la somme de 10 000 €. Un recensement des propriétaires de parcelles a déjà été réalisé, ils seront contactés pour la rétrocession de leur terrain à la ville dès que les services des domaines auront estimés le prix du terrain.

Le talus entre la rue de la pentecôte et la rue de l'église sera revu et une entreprise interviendra pour le replanter 36 000 €

Les projecteurs en façade de la mairie seront enfouis dans le sol 9 000 €

Les tirefonds de la toiture de l'école de Nondkeil seront changés 4 000 €

Les travaux d'isolation, création d'un ascenseur pour PMR à l'école d'Ottange seront réalisés 580 000 €

Un nouveau columbarium de 53 cases sera installé au cimetière 32 700 €

La peinture au complexe sportif sera refaite 7 200 €

Il sera créé un arrosage automatique au terrain de football 30 000 €

Le monument aux morts sera éclairé 1 000 €

L'église sera éclairée 4 000 €

La réfection d'une chaudière d'un bâtiment communal est provisionnée 35 000 €

La porte du garage de l'atelier sera changée 6 000 €

Des travaux de réfection du presbytère sont provisionnés 60 000 €

Les portes avant et arrière des communs à la poste seront changées 5 700 €

La salle de bains du logement du bas à Nondkeil sera refaite 6 600 €

Deux plaques de fibre seront changées au skate parc 4 500 €

Les travaux de la grand rue seront entrepris 925 000 €

La rue du Luxembourg sera réhabilitée 25 000 €

La rue qui mène aux chalets rue de la pentecôte sera réhabilitée 120 000 €

La mise à niveau d'avaloirs est provisionnée 2 000 €

Le traitement de nids de poule avec la technique blow patcher est prévue 4 900 €

Une réserve de 239 000 € est provisionnée pour la réalisation de divers travaux dans la localité.

La glissière rue des employés sera changée 1 200 €

Le toboggan au parc de Nondkeil sera achevé (reste à payer 17 000 €)

Une provision pour l'achat de panneaux est prévue 4 000 €

Une barrière sera installée sur le parking du marché 5 000 €

Des bornes de protection seront installées au rondpoint à Nondkeil 1 700 €

La croix saint marc sera réinstallée après réfection 12 500 €

Des poteaux d'incendie seront changés 8 000 €

Une provision pour l'achat de matériels au service technique est prévu 8 000 €

Un échafaudage sera acheté pour le service technique 3 000 €

Une pompe à la station de relevage sera changée 6 000 €

Des projecteurs pour les fenêtres de la mairie pour le spectacle de Noel seront achetés 3 000 €

Un véhicule tout terrain sera acheté pour le garde forestier 25 000 €

La petite sono sera changée 1 000 €

Divers matériels pour les services administratifs seront achetés 5 000 €

Le photocopieur du périscolaire sera changé 4 500 €

Des bancs à la maternelle de Nondkeil seront installés 2 000 €

Le mobilier de l'accueil de la mairie sera changé pour accueillir la poste 30 000 €

Toutes ces propositions ont été retenues lors de la réunion de bureau élargie au cours de laquelle le budget a été examiné.

Mme le Maire indique qu'elle a également pris contact avec le département et le Maire de Tressange pour réaliser un chemin cyclable entre le lotissement Isocèle et Bure. Elle doit maintenant voir avec la communauté d'agglomération Portes de France pour finaliser le projet.

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 894 000,00	3 894 000,00
Section d'investissement	2 514 000,00	2 514 000,00
Total	6 408 000,00	6 408 000,00

⁻ DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 3 - 26/2021 Vote du taux des taxes communales

Mme le Maire explique qu'à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressource pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce transfert ne couvre pas en totalité la suppression de la taxe d'habitation. Donc l'Etat a mis en place un coefficient correcteur d'équilibrage afin que les communes ne subissent pas de perte de ressources fiscales.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière induit une modification du taux d'imposition. Le taux départemental de taxe foncière vient s'ajouter au taux communal. Ce taux majoré devient le nouveau taux communal de référence.

Taux communal de taxe foncière 2020 : 16,56 %
Taux départemental de taxe foncière 2020 : 14,26 %
Nouveau taux communal de taxe foncière : 30,82 %

Bien entendu les administrés ne payeront plus la taxe foncière au département.

De ce fait la taxe communale est modifiée et est portée à 30,82 % mais la taxe départementale est supprimée donc les administrés ne payeront pas plus de taxes que l'année passée.

Après avoir délibéré sur le vote du budget primitif 2021 et déterminé le montant des contributions directes,

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

Fixe pour l'année 2021 le taux des taxes locales comme suit :

Taxe foncière sur le bâti	30,82 %
Taxe foncière sur le non bâti	94,99 %

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

N° 4 – 27/2021 Vote des subventions communales année 2021

M. Bertoni donne le détail des propositions de subvention aux associations pour l'année 2021. Ces propositions ont été examinées en commission et lors du bureau élargi.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux différentes associations de la localité, les subventions proposées par les commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

<u>Décide</u> de voter les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Tennis	4 100,00
Renaissance sportive Ottangeoise	6 200,00
Judo club	5 476,00
Meca sport	350,00
Vétérans	350,00
Spéléo club	520,00
Gymnastique « Le réveil »	A revoir ultérieurement
Dancing star club	1 761,00
Pèche et loisirs	350,00
Les godillots	350,00
1M2J3Motos	350,00
Cavaliers du Valler	A revoir ultérieurement
Ass sportive féminine	520,00
Club Pétanque loisir Ottange Nondkeil	350,00
Association Parents élèves Ottange	350,00
Association Parents élèves Nondkeil	350,00
Classes découvertes	12 000,00
USEP	385,00
Collège Aumetz (sorties)	1 500,00
Ensemble Orchestral	1 500,00
Doigts de fées	350,00
Subvention exceptionnelle Ensemble Orchestral (défilés)	600,00
Subvention exceptionnelle Ensemble Orchestral (rattrapage 2020)	1 500,00
ASCON Autres clubs	A revoir ultérieurement
Comité des fêtes	350,00
Anciens combattants	350,00
Anciens combattants (rattrapage 2020)	350,00
Prévention routière	150,00

3 575,00
2 200,00
1 250,00
15 000,00
500,00
500,00
500,00
500,00
2 500,00

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

N°5 – 28/2021 Budget primitif service annexe d'assainissement 2021.

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget primitif du service annexe d'assainissement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif 2021 du service annexe d'assainissement qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	371 200,00	371 200,00
Section d'investissement	10 000,00	10 000,00
Total	381 200,00	381 200,00

⁻ DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 6 – 29/2021 Vote du taux de la redevance d'assainissement

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

- Fixe le montant de la redevance d'assainissement à 1,58 € le m³ pour l'année 2021

N° 7 - 30/2021 Exonération de la taxe sur les spectacles

Madame le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 1561, 3° b 2ème alinéa du code général des impôts, le conseil municipal peut décider d'exonérer de l'impôt sur les spectacles les compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune.

Vu l'intérêt que présente cette mesure pour les sociétés locales et pour la renommée de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité <u>Exonère</u> de l'impôt sur les spectacles toutes les compétitions sportives prévues au I de l'article 1560 du Code Général des impôts, organisées durant l'année 2022 sur le territoire de la commune.

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

N° 8 – 31/2021 Fiscalisation de la participation au SMITU

Vu la décision syndicale en date du 21 février 1996, décidant de maintenir le principe de fiscalisation de la participation des communes membres,

Vu l'article L 5212-20 alinéa 2 du Code Général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

<u>Décide</u> de reconduire pour l'exercice 2021, le principe de fiscalisation de la participation communale au Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville - Fensch.

N° 9 - 32/2021 Création d'une agence postale

Mme le Maire explique que la poste va être transférée en mairie. Ce transfert devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de cette année. La ville examine déjà comment le bureau de l'accueil pourrait être aménagé.

Mme le Maire est également en contact avec une personne qui pourrait reprendre les locaux pour de la restauration traiteur italien.

La direction de la Poste nous a fait connaître sa décision de réduire les horaires d'ouverture du bureau de poste.

En application de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, il peut être envisagé de créer une agence postale communale.

L'enjeu initial est de continuer à proposer aux habitants de la ville un certain nombre de produits ou services postaux qu'il parait essentiel de pouvoir offrir avec une certaine proximité.

Ainsi, la collectivité peut mettre à disposition des locaux, au sein de la mairie, où peut être accueillie cette agence postale communale et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de la Poste, en contrepartie d'une indemnité compensatrice permettant globalement de couvrir les coûts pouvant être supportés par la commune.

Le projet de convention liste les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans cette agence postale communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

Décide la création d'une agence postale communale à Ottange

Approuve le projet de convention entre la Poste et la Mairie d'Ottange

Autorise Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

N° 10 - Divers

M. Philippe indique qu'il doit faire le tour de la ville avec la société Amar pour marquer tous les arbres dangereux qui doivent
être coupés

Mme le Maire explique que la commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au projet de remblaiement d'une carrière sur le Grauve.

La ville attend maintenant l'arrêté du préfet.

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 12 h 00 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

- 1-24/2021 Approbation du compte-rendu de la Séance du 20 mars 2021
- 2-25/2021 Budget primitif 2021 de la ville
- 3-26/2021 Vote du taux des taxes communales
- 4-27/2021 Vote des subventions communales année 2021
- 5-28/2021 Budget primitif service annexe d'assainissement 2021
- 6-29/2021 Vote du taux de la redevance d'assainissement
- 7-30/2021 Exonération de la taxe sur les spectacles
- 8-31/2021 Fiscalisation de la participation au SMITU
- 9-32/2021 Création d'une agence postale

10 Divers

Le Maire Fabienne MENICHETTI

